

Secrétariat du Conseil d'administration

Conseil d'administration
Séance du 14 mars 2024

Point 4

Plan d'actions du déploiement 2024-2025 du CIC-CIB à l'ANSM

Délibération n°2024 - 04

PJ : Plan d'actions 2024-2025

Le Conseil d'administration, au vu de la cartographie des risques 2024, après en avoir délibéré, approuve le plan d'actions du déploiement du Contrôle interne comptable (CIC) et du Contrôle interne budgétaire (CIB) de l'ANSM pour 2024-2025.

Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU
Présidente du Conseil d'administration

En application de l'article R. 5322-11 al 4 du Code de la santé publique, approbation un mois après sa réception par les ministres chargés de la santé et du budget. En cas d'urgence, le ministre chargé de la santé peut autoriser l'exécution immédiate.